

Fiche formation

Intitulé de l'action :

CAP AGENT DE SECURITE

Diplôme éducation nationale de niveau 3

Public concerné, nombre,	Scolaire, demandeurs d'emploi, reconversion professionnelle,
Prérequis, modalités d'accès	<p>Conditions d'entrée et prérequis nécessaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avoir 16 ans, issu de 3^{ème} ou test d'évaluation d'entrée • Entretien de motivation • Bonne condition physique • Bonne moralité (L'obtention de la carte préalable CNAPS est un plus) <p>A retenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il faut compter approximativement entre 1 à 2 mois pour obtenir cette autorisation préalable. Ce temps comprend le recrutement, la réalisation de l'attestation d'inscription, la transmission de la demande, la réalisation de l'enquête de moralité réalisée par les services administratifs. Attention, l'enquête de moralité est très exigeante pour un agent de sécurité privée, elle va bien au-delà du casier judiciaire vierge. Attention, pour la demande d'autorisation préalable si elle est demandée, les candidats de nationalité étrangère doivent être en possession d'un titre de séjour d'une durée égale à 5 ans minimum • Aide à la constitution des dossiers d'inscriptions. • Formation accessible au PSH sur avis médical • Délai d'accès (limite d'inscription) • Passerelle possible pour les titulaires d'un titre de niveau 5, voir paragraphe durée.
Présentation générale (problématique, intérêt)	<ul style="list-style-type: none"> • Le CAP AGENT DE SECURITE permet d'obtenir la qualification professionnelle nécessaire à l'emploi d'agent de prévention et de sécurité sûreté mais également celle d'agent de sécurité incendie (SSIAP 1). • Cursus scolaire : Par alternance. • Statut : Apprentissage ou école privée (Stagiaire)
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Obtention d'un diplôme de niveau 3 CAP – Education nationale • Favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle sur un métier porteur, • Permettre le maintien ou l'évolution dans l'emploi, • Favoriser le développement des compétences et l'accès à un niveau de qualification Professionnelle de Niveau 3, • Contribuer à la sécurisation des parcours professionnels, poursuite d'étude. <p>Taux de réussite : Situé entre 90 et 100% - Voir mise à jour actualisée site internet MFR.</p>
Contenu de la formation	<p>1 / PRÉVENTION ET DISSUASION DES ACTES DE MALVEILLANCE ET DE NÉGLIGENCE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'approprier l'information relative à la sécurité et les dispositifs de surveillance et de sécurité • S'approprier la culture de l'entreprise • S'approprier l'emploi des matériels, les moyens d'accès et analyser les supports d'information • Identifier les partenaires • Filtrer les entrées et sorties • Observer et repérer des comportements suspects, des situations génératrices de risques et appliquer la consigne appropriée en cas de besoin • Prévenir, détecter les transgressions aux consignes ou aux dispositions spécifiques des règlements de l'entreprise • Analyser, interpréter les images vidéo et alerter si nécessaire • Gérer les alarmes, alerter et/ou intervenir • Traiter une anomalie • Préserver les traces et indices

- Adopter une tenue, un comportement, une attitude conforme aux missions et adapter son discours en fonction de son interlocuteur
- Recueillir et exploiter de l'information
- Informer, renseigner, orienter et/ou accompagner le visiteur
- Diriger les appels téléphoniques, transmettre des messages
- Rendre compte oralement et/ou par écrit
- Appliquer les principes de médiation
- Prévenir et signaler les situations génératrices de risques

2 / SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS :

- Repérer et signaler les situations matérielles génératrices de risques
- Prévenir et prendre les dispositions adaptées pour supprimer ou limiter le risque
- Intervenir : mettre en œuvre les gestes et techniques conformes à la certification SST et PSE 1
- Intervenir à la suite d'un incident et prendre les mesures conservatoires, mettre en place un périmètre de sécurité

3/ SÉCURITÉ INCENDIE :

- Repérer et signaler les situations génératrices de risques incendie et prévenir les risques
- Intervenir : mettre en œuvre les gestes et techniques conformes à la certification SSIAP 1
- Mettre en place un périmètre de sécurité incendie

4 / LES INSTITUTIONS PUBLIQUES FRANÇAISES ET EUROPÉENNES :

Les libertés publiques

- La déclaration des droits de l'homme et du citoyen.
- La déclaration universelle des droits de l'homme.
- La Constitution Française.

Les institutions publiques

- Découvrir les fonctions du Président de la République, du gouvernement, du parlement et en connaître le fonctionnement
- Le Conseil constitutionnel, et le Conseil d'État.

L'organisation judiciaire française

- Les actions judiciaires et les différents types de juridiction
- L'action civile - les différents tribunaux de juridiction civile.
- L'action pénale - les différents tribunaux de juridiction pénale, les acteurs, les jugements et les voies de recours.
- Les juridictions d'exception tel que le tribunal de commerce ou le conseil de prud'hommes

L'organisation administrative territoriale française

- Le préfet de région, de département et les services déconcentrés, le sous-préfet d'arrondissement.
- Le maire et le conseil municipal
- Le conseil régional, le conseil départemental et leurs principaux services.
- La coopération intercommunale, la communauté de communes, la communauté d'agglomérations et la communauté urbaine.

L'union européenne

- Les principales dates et les événements clés de la construction de l'union européenne. Le rôle et la composition des principaux organes communautaires et les institutions actuelles de l'union européenne.

5 / L'ORGANISATION DE LA SÉCURITÉ EN FRANCE

- Les forces armées et ses missions générales
- Les missions de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris et du bataillon des marins pompiers de Marseille
- L'organisation et les missions des services de la police nationale
- L'organisation et les missions de la gendarmerie nationale.
- L'organisation de la direction de la défense et de la sécurité civile.
- L'organisation et les missions des douanes
- L'organisation et les missions de la police municipale
- Les associations reconnues d'utilité publique dans le domaine de la sécurité et leurs missions : la protection civile, la Croix Rouge, la croix blanche, l'ordre des chevaliers de Malte. La sécurité privée : le champ des activités professionnelles et les différentes missions

6 / LE CADRE JURIDIQUE

- Le droit : la notion de droit, les sources de droit, la notion de preuve.
- Les attributs de la personne juridique : ses droits et obligations.
- La capacité juridique : le droit de propriété, le domaine public et le domaine privé, les composantes du droit de propriété

- Le contrat : les conditions de validité et les effets d'un contrat, la liberté contractuelle et ses limites
- La responsabilité : la responsabilité civile délictuelle et quasi-délictuelle, la responsabilité pénale, la responsabilité contractuelle
- Le rôle du droit, les moyens de preuve.
- Le cadre juridique d'intervention de l'agent de sécurité : les textes législatifs en vigueur encadrant les activités des professions de la sécurité privée, les règles s'appliquant aux dirigeants des sociétés de sécurité ainsi qu'à leurs salariés.
- Le code pénal et le code de procédure pénale : les infractions et les sanctions, les éléments constitutifs d'une infraction et la classification des infractions (crimes, délits, contraventions).
- Le cadre juridique d'intervention de l'agent de sécurité : CNAPS et Livre VI du CSI
- Les différents types de situation d'intervention : le flagrant délit, le droit d'appréhension et l'obligation de conduire la personne appréhendée devant l'officier de police judiciaire le plus proche, l'obligation d'assistance, de secours, d'empêcher un crime ou un délit, la légitime défense de soi-même ou d'autrui, la mise en danger d'autrui.
- La législation sur les armes : textes en vigueur et classification
- La législation cynophile : législation et textes en vigueur
- Le droit du travail : les dispositions particulières du code du travail applicables à l'agent de sécurité, la protection du travailleur isolé, le travail de nuit, le droit de retrait, la convention collective des entreprises de prévention et de sécurité.
- La réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement : la loi cadre : le POI et PPI

7 / Français, Histoire-Géographie et Enseignement moral et civique

- **Français**
 - Entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer
 - Entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire
 - Devenir un lecteur compétent et critique
 - Confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle
- **Histoire-Géographie et Enseignement moral et civique**
 - Appréhender la diversité des sociétés et la richesse des cultures
 - Repérer la situation étudiée dans le temps et dans l'espace
 - Relever, classer et hiérarchiser les informations contenues dans un document selon des critères donnés
 - Acquérir une démarche citoyenne à partir de son environnement quotidien

8 / Mathématiques - Sciences physiques et chimiques

- Rechercher, extraire et organiser l'information
- Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité
- Expérimenter
- Critiquer un résultat, argumenter
- Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit.

9 / Education physique et sportive

Compétences opérationnelles spécifiques, blocs de compétences prévus :

Compétences de niveau 3 du référentiel de compétences attendues

- Réaliser une performance motrice maximale
- Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains
- Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique
- Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif.
- Respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité

10 / Langue vivante

- Compétences de niveau A2 du CECRL
- S'exprimer oralement en continu
- Interagir en langue étrangère
- Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère

**Modalités
pédagogiques**

Moyens pédagogiques :

- Une équipe pédagogique EXPERTE pour assurer les cours
- L'animation de la formation est effectuée en totale conformité avec le référentiel pédagogique de l'éducation nationale.
- La lisibilité de la formation est appliquée à travers un référentiel de formation détaillé et précis.

Outils pédagogiques :

- Salles de cours équipées et dédiées à cette formation :
 - Tableaux, vidéoprojecteurs disponibles dans toutes les salles
 - Réseau informatique accessible dans toutes les salles de l'établissement (connexion internet haut débit), salle informatique, bâtiments et matériel conformes à la réglementation (CNAPS)

	<ul style="list-style-type: none"> ● Matériels et installations spécifiques : - Matériel SST : Mannequins, défibrillateur automatique - SSI catégorie A de l'établissement et pédagogique - Plateforme technique : matériel générateur de flamme et d'extinction des feux - Emetteurs/récepteurs - Divers accessoires pour simuler des scénarios de prévention de malveillance - Magasin d'application relié au PC : système vidéoprotection, portique de détection, alarme intrusion, capteurs/détecteurs ponctuels sur marchandises, antivols, 2 zones de détection par détecteurs volumétriques - PC sécurité - 15 extincteurs CO2 et 15 extincteurs H2O dédiés à la formation - 1 bac à feu écologique – 1 maison feu - Boîtiers Quizz box - Centre de ressources (livres, répertoires professionnels, documentation généraliste et spécialisée dans les domaines professionnels cités en référence, vidéos...) - Séquences vidéo relatives à la sécurité incendie. - Supports de cours individualisés remis aux stagiaires (Livres) - Circuit de vérification et de ronde avec contrôleur de ronde. - Salle de cours propre à la dispense de matière physique/Chimie - Logiciel informatique géogebra ● Les candidats sont mis en situation professionnelle aussi bien dans le domaine de la sécurité sûreté qu'en incendie par des exercices théoriques et pratiques. Ils sont également suivis dans les matières générales avec différents contrôles écrits. ● Modalités : - Priorité en présentiel. Possibilité de passer en ligne avec site dédié propre à l'établissement (IENT) ou les cours sont disponibles. ● Stage en entreprise : - Apprentissage ou stage obligatoire - Alternance. 		
<p style="text-align: center;">Compétences / Capacités professionnelles visées</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● L'agent(e) de prévention et de sécurité exerce ses fonctions sur des sites publics, commerciaux, industriels, événementiels, récréatifs, culturels ou cultuels. Il/elle est chargé(e) d'assurer la sécurité des biens meublés et immeubles ainsi que celles des personnes. Il/elle intervient au sein de structures dotées d'un service interne de sécurité ou pour le compte d'une entreprise privée de sécurité habilitée. Sa capacité opérationnelle lui permet de s'adapter en fonction des moyens mis à disposition par l'entreprise. 		
<p style="text-align: center;">Durée</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Durée : Préparation sur 2 ans, 24 semaines minimum en entreprise, 12 semaines d'école sur notre établissement sur chaque année. ● 35 heures semaine : 08 heures 00 – 12 heures / 13 heures 30 – 17 heures 30 avec une pause à 10 heures et 15 heures, à l'exception du lundi début de cours à 13 heures 30 et fin de cours le vendredi à 16 heures 30. ● Etude obligatoire pour tous les apprenants ● Internat obligatoire en école privée ● Cas particulier : Durée ramenée à 1 an pour les élèves disposant déjà d'un titre de niveau 3. Dans ce cas, l'élève est directement inscrit en CAP 2^{ème} année et ne sera évalué à l'examen que sur les matières professionnelles. 		
<p style="text-align: center;">Dates</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Suivant calendrier éducation nationale et de l'établissement scolaire 		
<p style="text-align: center;">Lieu(x)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Lieu : Maison Familiale Rurale de Vercel, 36 rue de Jésus 25530 Vercel 03 81 56 39 40 – mfr.vercel@mfr.asso.fr ● Références de l'établissement : N° de Déclaration d'Existence : 43250148225 – N° Siret : 77835631100010 - Statut juridique : Association loi 1901 – N° Déclaration à la Préfecture : 2006-2403-01496 – Organisme référencier qualité, certifié CNAPS (FOR-025-2023-06-11-20180631995) et enregistré en Préfecture centre examen SSIAP (Ref n° 0003). ● Etablissement permettant l'accès aux personnes handicapées ● Accessibilité en véhicule, transport en commun, ● Parking : Gratuit à disposition ● Navette gratuite possible pour les stagiaires utilisant le train : - Prise en charge le lundi en gare de Valdahon pour accéder à la MFR - Départ le vendredi à 16 heures 30 de la MFR pour un retour en gare à Valdahon. ● Salle de repos disponible gratuite : Chauffée avec micro-ondes et réfrigérateur à disposition pour un repas tiré du sac 		
<p style="text-align: center;">Coût par participant</p>	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td style="width: 50%;">Statut</td> <td style="width: 50%;">Tarif</td> </tr> </table>	Statut	Tarif
Statut	Tarif		

	Stagiaire avec internat (Obligatoire)	2 406 €
	Apprenti avec internat	1440 €/12 semaines, soit 120 €/semaine
	Apprenti demie pension	720 €/12 semaines, soit 60 €/semaine
	Apprenti externe	0€
	<ul style="list-style-type: none"> • Pour tous les élèves, en plus des tarifs ci-dessus, 30€ pour l'adhésion à l'association des élèves • Etablissement non soumis à la TVA – Tout financement <p>Options :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Repas possible en restauration scolaire à l'unité : 10€ le repas du midi • Internat possible en pension complète à la semaine : 120€ 	
Responsable de l'action, Contact	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Nom, Prénom du responsable de l'action :</u> M. Hervé GALMICHE, directeur M. Steve MEYER, directeur adjoint M. POURRET Philippe responsable de classe 1^{ère} année M. RODRIGUES Jean-Paul, responsable de classe 2^{ème} année mfr.vercel@mfr.asso.fr / 03.81.56.39.40 	
Formateurs, animateurs et intervenants	<ul style="list-style-type: none"> • <u>L'animation</u> de la formation est réalisée par des formateurs spécialistes et compétents, titulaires des attestations et certificats nécessaires à la réalisation de formations. • <u>Noms des formateurs :</u> Consulter l'organigramme lors de l'entretien • <u>Le coordinateur et responsable de l'action</u> dispose des compétences nécessaires pour accompagner l'équipe pédagogique tout comme les candidats dans leurs parcours. 	
Suivi de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Sur le centre de formation :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Un bilan est fait chaque début et fin de semaine par le responsable de classe - Les élèves émargent tous les jours une feuille de présence - Des RVO sont programmés par les encadrants - Les intervenants – formateurs émargent le présentiel des stagiaires tout comme le référentiel de formation qu'ils ont dispensé. • <u>En entreprise :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Des émargements journaliers sont mis en place. - Une visite est faite par le lycée auprès du tuteur et un bilan est établi. • <u>En fin de formation :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Le stagiaire bénéficiera d'un ensemble de documents retraçant : <ul style="list-style-type: none"> - Un bilan de son parcours - Les attestations et diplômes validés au cours de son cursus de formation - Accompagnement administratif si besoin – Réinscription – Demande de carte professionnelle CNAPS etc... • <u>A l'issue de la formation :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Un suivi des candidats est réalisé à 6 mois et 1 an. 	
Evaluation de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Examen :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Matières professionnelles, 5 ateliers :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Une intervention sur feu avec questions orales relatives à l'incendie. - Un accueil filtrage avec questions orales dont institutions publiques - Une ronde mixte (Sûreté et incendie) comportant des incidents et des questions orales sur l'incendie et la sûreté - Une épreuve pratique PSE 1 (Secours à personne). - Une présentation orale appelée communément « Chef d'œuvre », d'un thème professionnel devant un jury ➤ <u>Matières générales écrites :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Epreuves mathématiques, sciences, français, PSE. ➤ <u>Matières générales orales :</u> 	

	<ul style="list-style-type: none"> - Anglais, français histoire géo, sport - Fin de l'action : - Evaluation de la prestation de formation « à chaud » (<i>tour de table et bilan écrit</i>). - Evaluation des acquis au regard des objectifs attendus « à froid » - Remise d'un relevé de notes puis délivrance du diplôme par le rectorat.
<p style="text-align: center;">Passerelles et débouchés possibles</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Exercer en tant qu'Agent de Surveillance / Gardiennage dans les secteurs suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Sociétés de sécurité, aéroports, collectivités territoriales, entreprises privées, entreprises publiques/établissements publics, établissements de jeux, établissements hospitaliers (hôpitaux, cliniques, ...), parcs de loisirs, stades/enceintes sportives et événementielles, sites portuaires/aéroportuaires ● S'orienter sur une spécialité de la sécurité privée (Agent cynophile, convoyeur de fonds, garde rapproché etc....(Fiches ROME) ● Diversification avec le SSIAP 2 afin d'être en possession d'une option professionnelle supplémentaire (Fiches ROME) ● Accéder à un niveau IV, BP ATPS, BPMS... (CIO)

Version 2 du 8 mars 2024



 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :

ACTIONS DE FORMATION

ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

ACTIONS PERMETTANT DE FAIRE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE